

Elaborer son DUERP spécial Viticulteurs



Contexte

Depuis 2001, tout chef d'entreprise a obligation de s'assurer de la santé physique et mentale de ses salariés. Cette obligation doit être formalisée dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Depuis la loi du 02/08/2021, un pouvoir supplémentaire est donné au DUERP.

Objectifs de la formation

- Connaitre la réglementation
- Comprendre l'intérêt de la prévention en entreprise
- Connaitre la méthodologie de rédaction d'un DUERP
- Savoir mettre en place et mettre à jour son DUERP
- Savoir impliquer les salariés dans la démarche de prévention des risques professionnels

Public concerné

Chef(fe)s d'entreprise viticole ou toute personne impliquée dans la gestion des risques en exploitation viticole

Prérequis des participants

Aucun

Contenu

La notion de risques

Définitions

Mécanismes d'apparition d'un dommage

Les AT/MP : définition, coûts...

Pourquoi évaluer les risques professionnels

La démarche de prévention des risques professionnels

Notions de responsabilités

Les 9 PGP

Le contexte réglementaire

La loi du 02/08/2021

L'évaluation des risques professionnels - le DUERP

Les unités de travail

La méthodologie de l'évaluation des risques professionnels

Les différents risques professionnels selon l'INRS

Les moyens de maîtrise des risques professionnels

Le plan d'action

Impliquer les salariés dans la démarche

Communiquer sur la démarche de prévention mise en place

Communiquer sur le DUERP

Mise en pratique

Mettre à profit les connaissances acquises dans son exploitation viticole pour poser les bases de son DUERP durant l'intervalle entre les deux jours de formation

Analyser la production par l'échange avec les pairs et le formateur pour ancrer les acquis

Méthodes et moyens

Démarche pédagogique active et participative

Alternance de séquences de formation didactiques avec des exercices et mises en situation

Support de formation

Les apports théoriques seront complétés par des échanges entre stagiaires et, entre stagiaires et formateur. Les stagiaires appliqueront directement leurs connaissances en posant les bases de leur DUERP durant la formation. La période entre les deux journées permettra de prendre du recul sur leur exploitation.

Mode de validation des acquis

Attestation de formation et certificat de réalisation.

Les stagiaires évaluent la formation en : 2023



Intervenants

Romuald CHAIGNON, reconnu IPRP auprès de la DREETS Bourgogne Franche-Comté depuis octobre 2017

Coordinatrice des formations courtes : Murielle LEPINOY



2 jours
14 heures



Rouffach



Les 02 et 09 octobre 2024

Tarifs 2024

441€ net* par participant

*Organisme non assujetti TVA

Des possibilités de financement existent en fonction de votre statut.

Nous contacter

Jessica SAMSON : 03 89 78 73 07 - jessica.samson@educagri.fr